

CETTE FICHE PRÉSENTE LES DIFFÉRENTES FORMES DE PARTICIPATION DE LA VILLE AUX ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

La Ville de Montréal entretient des rapports diversifiés avec les organismes sans but lucratif (OSBL) et les sociétés paramunicipales sur son territoire. Elle reconnaît leur valeur et leur capacité d'agir ainsi que leur contribution au développement de différents secteurs d'activité, entre autres par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes sans but lucratif qui met de l'avant la gestion en partenariat.

La Ville a tout avantage à choisir et s'associer aux organismes qui adoptent de bonnes pratiques en matière de gouvernance et ayant leur mission et leur vision axées sur le service aux citoyens. Les liens de collaboration doivent être bien ciblés et être en écho des stratégies de la Ville quant aux besoins d'offre de services de qualité à la population.

Les organismes, selon leur niveau de contribution à la vie montréalaise, occupent des statuts différents. Ils peuvent être des « partenaires » dans la mesure où leur mission est compatible avec celle de la Ville et contribuent à une offre globale de services dans une sphère d'activité déterminée. Par ailleurs, un organisme peut être considéré comme un organisme associé selon qu'il intervient dans le milieu municipal de sa propre initiative. D'une autre façon, il y a des organismes qui collaborent occasionnellement à la réalisation d'une activité ou d'un projet précis et ont peu d'interaction avec la Ville. En outre, il y a tous les organismes qui se retrouvent dans le périmètre comptable de la Ville puisqu'ils sont, en grande partie, subventionnés par la Ville comme le Bureau du taxi de Montréal ou le Conseil des arts de Montréal.

En vertu de différents types de « partenariat », des sommes importantes sont affectées à ces organismes dans le but qu'ils puissent exercer une responsabilité publique avec des fonds publics.

De ce fait et eu égard aux principes de saine gestion, la Ville doit s'assurer que les ressources déployées sont utilisées de façon

efficace. Ainsi, il est requis qu'un processus intégré de surveillance qui veille à la progression des objectifs soit mis en place avec l'obligation de rendre compte.

Pour sa part, l'organisme doit faire preuve de transparence du fait qu'il fonctionne avec de l'argent provenant du public. Cela permet de maintenir la confiance du public à l'égard de ces organismes et de la Ville. Toutefois, la transparence et l'ouverture ne sont pas un gage de succès pour l'organisme, mais l'absence de transparence a pour effet d'amplifier les manquements à l'égard du public.